

## Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2023

# L'agrandissement des exploitations se poursuit depuis 2020

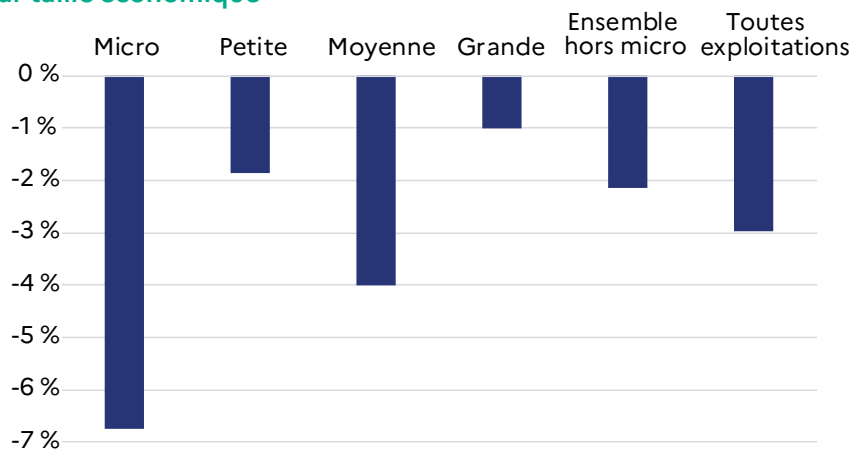
En 2023, la région des Pays de la Loire compte 24 120 exploitations agricoles, soit environ 2 300 de moins qu'en 2020 lors du dernier recensement agricole. L'effectif des microexploitations s'est réduit beaucoup plus fortement que celui des autres exploitations. Ces dernières continuent de s'agrandir, avec l'augmentation des fermes de plus de 200 hectares. Elles s'appuient de plus en plus sur des travailleurs extérieurs au noyau familial et sur des prestataires de travaux externes. La part des élevages, bien que restant majoritaire, continue de reculer.

On dénombre 24 120 exploitations en région des Pays de la Loire en 2023. Leur nombre a diminué de 3 % par an depuis 2020 (*graphique 1*). Cette accélération concerne surtout les microexploitations (voir *Source et définitions*), en lien avec les changements intervenus en 2023 dans les conditions d'attribution des aides de la Politique agricole commune (PAC), qui sont désormais réservées aux agriculteurs dits actifs. Ces modifications ont vraisemblablement entraîné la cessation d'activité de nombreuses microexploitations, en particulier celles détenues par les retraités de plus de 67 ans (*encadré 1*). Les exploitations plus importantes économiquement résistent mieux. Leur nombre a reculé de 2,1 % par an pour atteindre 20 040 en 2023. La suite de l'analyse se concentre sur ces dernières, et le terme « exploitations » désignera ainsi l'ensemble des exploitations agricoles hors microexploitations.

### Un accroissement rapide du nombre de fermes de 200 hectares ou plus

L'agrandissement des exploitations se poursuit. Les fermes ligériennes disposent désormais en moyenne de 100 hectares (ha), contre 94 ha en 2020.

**Graphique 1 : évolution annuelle moyenne du nombre d'exploitations par taille économique**



Champ : région Pays de la Loire

Source : Agreste - Recensement agricole (RA) 2020, Enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) 2023

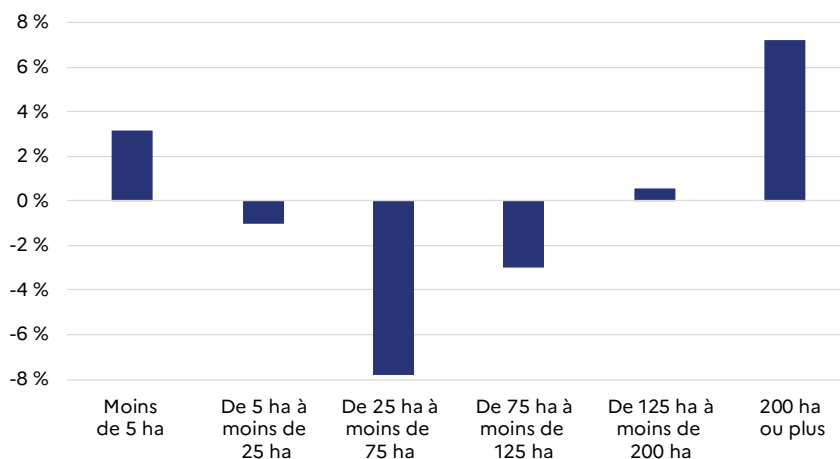
L'évolution du nombre de fermes entre 2020 et 2023 diffère selon la surface des exploitations. Le nombre de fermes de 200 ha ou plus progresse fortement, avec une hausse annuelle moyenne de + 7,2 % (*graphique 2*). Si cette tendance était déjà à l'œuvre par le passé, elle s'intensifie : près de 133 fermes supplémentaires chaque année entre 2020 et 2023. Ces fermes d'au moins 200 ha représentent une exploitation sur dix en 2023 et concentrent 28 %

des terres agricoles ligériennes. Le nombre de fermes de 125 à 200 ha reste stable sur la même période. La baisse est observée pour les tailles de SAU entre 25 et 125 hectares, avec un recul plus marqué pour les fermes de 25 à 75 ha, avec en moyenne - 7,8 % de baisse par an (soit 460 fermes en moins chaque année). Pour les autres fermes de plus petites surfaces, celles de surfaces de moins de 5 hectares augmentent en moyenne annuelle

de 3,2 %, due en grande partie au maraichage (contribution de 125 %). En effet, la programmation de la PAC 2023-2027 a introduit une aide au maraichage.

Dans les élevages, toutes espèces confondues, la taille moyenne du cheptel continue de progresser. En 2023, les exploitants ayant des animaux, détiennent un cheptel moyen de 220 unités de gros bétail (UGB) en 2023, contre 211 en 2020. Dans les élevages de poulets de chair, d'ovins, de caprins et d'équidés, l'effectif moyen progresse entre 2020 et 2023, alors qu'il diminue dans les élevages de bovins, de poules pondeuses et des élevages porcins. Le cheptel total des élevages de volailles (en UGB) n'évolue pas significativement en trois ans.

## Graphique 2 : évolution annuelle moyenne du nombre d'exploitations par tranche de SAU entre 2020 et 2023



Champ : région Pays de la Loire, hors microexploitations

Sources : Agreste - Recensement agricole (RA) 2020, Enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) 2023

## Tableau 1 : chiffres clés sur les exploitations agricoles (hors micro) en Pays de la Loire

	2020	2023	Évolution entre 2020 et 2023	Écart entre 2020 et 2023
Exploitations (nombre)	21 385	20 041	- 6,3 %	
<i>dont à spécialisation végétale</i>	25,5 %	28,2 %		+ 2,7
<i>dont à spécialisation animale</i>	60,0 %	56,8 %		- 3,2
<i>dont mixtes (polyculture, polyélevage)</i>	14,5 %	15,0 %		+ 0,5
Part des exploitations sous statut individuel	34,2 %	33,0 %		- 1,2
Part des exploitations en agriculture biologique <sup>1</sup>	14,8 %	14,0 %		- 0,8
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine <sup>2</sup>	21,5 %	19,6 %		- 1,9
Part des exploitations vendant en circuit court	20,7 %	24,3 %		+ 3,6
Chefs d'exploitation et coexploitants (nombre de personnes)	33 161	29 856	- 10,0 %	
<i>dont ayant moins de 40 ans</i>	24,3 %	26,3 %		+ 2
<i>dont ayant 60 ans ou plus</i>	11,1 %	13,9 %		+ 2,8
<i>dont femmes</i>	23,2 %	22,1 %		- 1,1
Age moyen des chefs d'exploitation et coexploitants	48	48	ns	
Travail agricole (ETP) <sup>3</sup>	54 892	56 331	2,6 %	
SAU totale (millier d'ha)	2 017	2 006	- 0,5 %	
<i>dont céréales, oléagineux, protéagineux</i>	38,7 %	41,9 %		+ 3,2
<i>dont prairies (artificielles, temporaires, permanentes)</i>	42,8 %	41,7 %		- 1,1
<i>dont cultures permanentes</i>	2,2 %	2,3 %		ns
SAU moyenne (ha) <sup>4</sup>	94,3	100	6,2 %	
Cheptel (millier d'UGB*)	3 496	3 359	- 3,9 %	
Cheptel moyen (UGB par exploitation ayant des animaux)	211	220	4,3 %	

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.

3. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

4. Y compris exploitations sans SAU.

\*voir définitions

ns : non significatif

Champ : région des Pays de la Loire, hors microexploitations.

Source : Agreste - Recensement agricole (RA) 2020, Enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) 2023

## Encadré 1 – « Agriculteur actif » au sens de la Politique agricole commune et démographie des exploitations agricoles

Depuis 2023, pour percevoir la plupart des aides de la Politique agricole commune (PAC), dont les aides directes, un exploitant agricole doit être un « agriculteur actif ». Cette condition vise à garantir que les bénéficiaires des aides aient une activité agricole minimale (au sens des seuils définis par la MSA) et à éviter le cumul des aides de la PAC et des droits à la retraite après 67 ans, afin de favoriser la transmission des exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs.

Ce changement administratif a eu un impact sur la population des exploitants et des exploitations agricoles de France métropolitaine, dont plus de 80 % bénéficiaient des aides de la PAC en 2020, en entraînant à partir de la campagne PAC 2023, davantage de cessations d'activité.

Les exploitants âgés de 67 ans ou plus, qui représentaient 11 % des exploitants agricoles en 2020, n'en représentent plus que 8 % en 2023.

Cet effet est particulièrement concentré sur les microexploitations, dont près de 40 % des exploitants étaient âgés d'au moins 64 ans en 2020 et donc d'au moins 67 ans en 2023 (contre 8 % seulement dans les autres catégories d'exploitation) : cette catégorie a ainsi connu une baisse d'effectifs beaucoup plus forte (- 9,4 % par an, soit - 26 % sur trois ans) que le reste des exploitations (- 5 % sur trois ans).

Les dernières projections plus complètes de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) aboutissaient à un ordre de grandeur proche : si les tendances en matière de création, de disparition et d'agrandissement des exploitations observées entre 2011 et 2021 s'étaient prolongées, le nombre d'exploitations en France métropolitaine aurait dû être de 360 100 en 2023, soit environ 10 000 de plus que le nombre d'exploitations agricoles déterminé avec l'ESEA 2023.

Pour assurer la cohérence des comparaisons, l'analyse des évolutions a été restreinte au champ des exploitations hors microexploitations. Ces dernières sont décrites par ailleurs dans l'encadré 2 et pourront donner lieu à des analyses spécifiques ultérieures.

### Un recul prononcé des spécialisations d'élevage, en particulier les élevages bovins

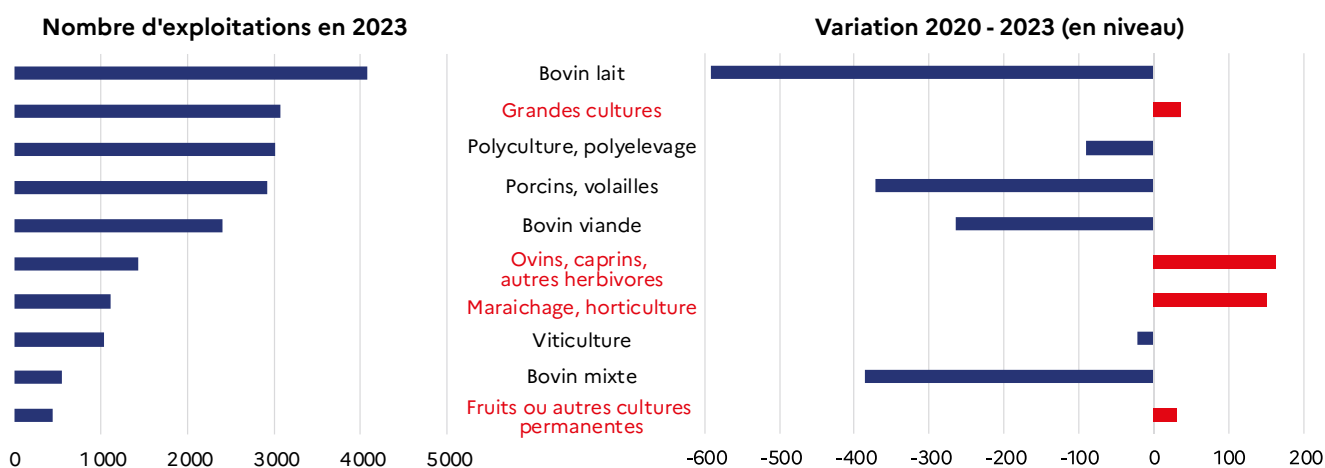
Poursuivant la tendance structurelle observée depuis plusieurs décennies, le recul du nombre de fermes entre 2020 et 2023 est plus marqué pour les fermes spécialisées en production animale : - 3,9 % en moyenne annuelle contre + 1,2 % pour les fermes spécialisées en production végétale. Hormis pour les élevages d'ovins, de caprins et d'équins où le nombre de fermes augmente,

le recul du nombre d'exploitations spécialisées en élevage est général (*graphique 3*). C'est particulièrement le cas en spécialisation bovin lait - 4,4 % par an, soit 200 fermes en moins chaque année et de bovins mixte, de près de -16,3 % par an, soit 130 fermes en moins chaque année. Au total, la part des exploitations spécialisées en élevage recule, passant de 60 % à 56,8 %.

Au sein des spécialisations végétales, le nombre de fermes progresse en

maraîchage-horticulture, avec 50 fermes en plus en moyenne chaque année et dans une moindre mesure en grande culture et pour la culture de fruits. En viticulture, le nombre de fermes est quasiment stable depuis 2020. La part des fermes spécialisées en production végétale a augmenté légèrement, passant de 25,5 % pour atteindre 28,2 % en 2023. Les exploitations en polyculture-polyélevage représentent un peu moins d'une ferme sur sept.

Graphique 3 : répartition des fermes par Otex en 2023 et entre 2020 et 2023 en niveau



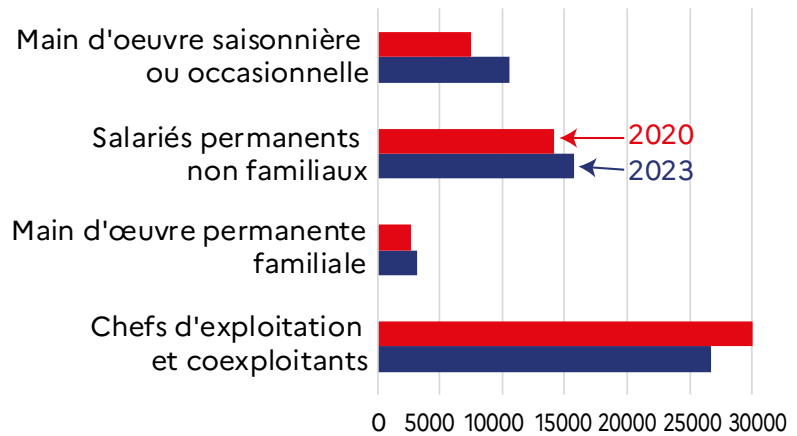
Champ : région Pays de la Loire, hors microexploitations

Sources : Agreste - Recensement agricole (RA) 2020, Enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) 2023

## Baisse de l'emploi familial

En 2023, hors microexploitations, 53 160 personnes travaillent de manière permanente dans les exploitations agricoles, qu'ils soient exploitants, actifs familiaux ou salariés non familiaux. Leur effectif diminue en moyenne de 1,2 % par an. Le volume de travail réalisé par ces actifs permanents et par les travailleurs saisonniers ou occasionnels représente 56 330 équivalents temps plein (ETP) pour l'année 2023. Les exploitants et leur famille assument encore la majeure partie de cette charge de travail (graphique 4). Mais l'emploi dans les exploitations s'étend de plus en plus au-delà du cercle familial, avec en particulier une participation croissante des salariés permanents. Ces derniers fournissent ainsi 28 % de la quantité de travail en 2023 contre 26 % en 2020. En complément, les exploitations peuvent aussi externaliser

Graphique 4 : répartition du volume de travail (en ETP) par type de main-d'œuvre<sup>1</sup>



1. Hors prestations de service (ETA, Cuma, etc.)  
Champ : région Pays de la Loire, hors microexploitations  
Sources : Agreste - Recensement agricole (RA) 2020, Enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA)

certaines tâches en faisant appel à une entreprise de travaux agricoles (ETA) ou un autre prestataire. En 2023, ces travaux externalisés représentent l'équivalent de 2 580 emplois à temps plein contre 1 050 en 2020.

## Encadré 2 – Moins d'une sur cinq exploitations sont des microexploitations

En 2023, on dénombre 4 075 microexploitations en région des Pays de la Loire, soit 17 % de l'ensemble des exploitations (19 % en 2020), qui représentent 2,7 % de la surface agricole et 3,6 % des ETP. D'une superficie moyenne de 14 hectares (12 ha en 2020), les microexploitations mobilisent en moyenne l'activité de 0,52 ETP contre 2,81 ETP que pour les autres exploitations agricoles. Ce mi-temps repose essentiellement sur leurs dirigeants, souvent pluriactifs et plus âgés que le reste des exploitants (55 ans en moyenne contre 48 ans). Les femmes sont davantage présentes dans les microexploitations : 31 % sont dirigées par des femmes contre 22 % pour les autres exploitations. Très rares parmi les élevages spécialisés en bovins laitiers et bovins mixtes (moins de 1 %), les microexploitations représentent une part non négligeable des élevages d'ovins, de caprins et d'équins (42,1 %) et en grandes cultures (34,2 %). L'ensemble des microexploitations rassemblent seulement 0,6 % des UGB de ces exploitations de spécialisation animale en raison de leur faible taille.

## Sources et définitions

L'enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) permet de suivre l'évolution structurelle des exploitations entre deux recensements agricoles (RA). Celle de 2023, la première depuis le RA 2020, a porté sur un échantillon de 4 474 exploitations agricoles en région des pays de la Loire. S'appuyant sur les règlements européens 2018/1091 et 2022/2286, elle a bénéficié du soutien financier de l'Union européenne.

Une **exploitation agricole** est une unité économique dotée d'une gestion courante indépendante et d'une activité de production agricole. Elle doit en plus atteindre une dimension minimale : soit 1 hectare de superficie agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...).

La **production brute standard (PBS)** d'une exploitation représente la valeur de sa production potentielle exprimée en euros. Elle est calculée en multipliant les surfaces agricoles et les cheptels présents sur l'exploitation par des coefficients représentant la valeur de la production potentielle par hectare de culture ou par tête d'animal, hors aides. La PBS d'une exploitation permet de classer les exploitations selon leur **taille économique** : micro/petite/moyenne/grande. Les microexploitations sont les exploitations dont la PBS est inférieure strictement à 25 000 euros, les petites exploitations celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et moins de 100 000 euros, les exploitations moyennes celles avec une PBS comprise entre 100 000 et moins de 250 000 euros et les grandes exploitations celles avec une PBS de 250 000 euros ou plus.

La PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **spécialisation** (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients de PBS utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2018-2022 (dits coefficients « 2020 »). Afin d'étudier l'évolution structurelle des exploitations depuis le dernier recensement agricole (RA) indépendamment de la revalorisation des prix et des rendements, les coefficients « 2020 » ont aussi été appliqués aux résultats du RA 2020 (en lieu et place des coefficients utilisés lors de la diffusion des résultats de ce recensement). Comme les seuils de taille économique ne sont pas revalorisés au fil du temps alors que la PBS s'accroît avec l'évolution des prix, l'application des coefficients « 2020 » aux données du dernier RA conduit à dénombrer plus de moyennes et grandes exploitations. La part de ces dernières en 2020 était ainsi de 43 % avec les coefficients « 2017 » (période 2015-2019) et de 46 % avec les nouveaux coefficients « 2020 ». À coefficients constants « 2020 », la part des moyennes et grandes exploitations passe de 46 % à 49 % entre 2020 et 2023. L'application des coefficients « 2020 » a par contre peu d'impact sur la détermination des spécialisations des exploitations. Dans tous les cas, la valorisation des données de production du RA 2020 avec les coefficients « 2020 » introduit un contexte de prix et de rendements qui n'existait pas alors.

**Un équivalent temps plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 607 heures travaillées sur l'année).

Le terme **exploitant agricole** désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des coexploitants qui travaillent sur l'exploitation.

**L'unité de gros bétail (UGB)** est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient fondé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication comprend tous les aliments (herbe, fourrages et concentrés).

### Pour en savoir plus :

- Agreste (2025), [Enquête sur la structure des exploitations 2023](#), *Chiffres & données n° 2025-11 / Publications nationales*.
- Agreste (2025), [L'agrandissement des exploitations se poursuit depuis 2020 \(correctif\)](#), *Primeur n°2025-2 / Publications nationales*.
- Barry C., Polvêche V. (2022), [Recensement agricole 2020 – Surface moyenne des exploitations agricoles en 2020 : 69 hectares en France métropolitaine et 5 hectares dans les DOM](#), *Agreste Primeur n° 13*.
- Agreste (septembre 2025), [Des exploitations moins nombreuses mais plus grandes](#), *Études n°5/Occitanie*
- Agreste (août 2025), [Les exploitations agricoles en Ile-de-France sont de moins en moins nombreuses mais tendent à s'agrandir](#), *Études n°3/Ile-de-France*
- Depeyrot J.-N., Hugonnet M. (2024), [Concentration et spécialisation en agriculture, à l'aune des recensements agricoles de 1970 à 2020](#), *Analyse n° 199, CEP*

[www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr)

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire  
Service régional de l'information statistique et économique  
5 rue Françoise Giroud - CS 67 516 - 44 275 NANTES cédex 2  
Tél. : 02 72 74 72 64 - Fax : 02 72 74 72 79  
Mél : [srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr)

Directrice régionale : Annick Baille  
Directeur de publication : Arnaud Gontan  
Rédactrice en chef : Hélène Guillard  
Rédaction : Odile Grosmesnil  
Composition : Isabelle Laurens  
ISSN 2728-3194 - Dépôt légal : à parution  
© Agreste 2026